

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 octobre 2021 à 20 h
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 19 octobre 2021 à 20 heures.

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 07/09/2021.
- PREND acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir la décision de non préemption sur la vente d'un bien immobilier situé 5 rue des Ecoles appartenant à la famille Burgaud.
- DONNE son accord pour demander le passage des Commissions départementales de Sécurité (SDMIS) et d'accessibilité (DDT) afin de connaître les aménagements nécessaires à la sécurisation de la salle des sports pour y autoriser les manifestations publiques.
- SOUHAITE mettre en place des conventions d'occupation des salles communales pour les activités des associations.
- EST informé du bornage des terrains de Daniel Guillin rue de la Croix Rousse en vue d'une vente. La commune est intéressée par la parcelle sur laquelle sont situés les garages.
- EST informé des réflexions en cours pour sécuriser le carrefour de la Croix Pennet.
- RÉFLÉCHIT aux aménagements à réaliser afin de limiter la vitesse de circulation sur la route départementale aux Bidons et sur le Chemin des Mûriers.
- DONNE son accord pour une participation de 100 € et la pose d'un panneau de Beaujolais-Villages par l'ODG Beaujolais.
- NE SOUHAITE pas transférer de nouvelles compétences optionnelles parmi celles proposées par le SYDER et souhaite retirer la compétence distribution publique de gaz.
- APPROUVE la convention de mise à disposition par ENEDIS des données numériques géoréférencées relatives aux ouvrages des réseaux publics d'électricité.
- APPROUVE la participation de 2 600 € du Sou des écoles pour le personnel de cantine pour la période de janvier à juillet 2021.
- PREND acte des rapports Prix et Qualité du Service 2020 pour le SIEVA (service eau potable) et pour le SIAMVA (service assainissement collectif).
- SOUHAITE faire réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement du bâtiment du CEP avec un maître d'œuvre.
- EST informé sur les points suivants : l'enquête publique pour la modification n°2 du PLU se tiendra du 23 novembre 2021 au 5 janvier 2022, désistement de Monsieur Sarry pour son recours déposé auprès de la Cour Administrative d'Appel concernant la déclaration préalable accordée à Monsieur Lacroix, préparation du goûter de Noël et organisation de la distribution des paniers aux anciens de plus de 75 ans, pose de jeux pour enfants derrière la cabane du basket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.